



BEACONSFIELD

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Essentiels pour l'environnement

La Ville de Beaconsfield demande à Québec de légiférer pour protéger les milieux humides

Beaconsfield, le 27 mai 2014 – Le Conseil municipal de Beaconsfield demande au gouvernement du Québec d'adopter une loi spécialement dédiée à la protection des milieux humides qui jouent un rôle crucial dans la préservation de l'environnement et le développement durable.

« Les milieux humides sont reconnus pour leur rôle essentiel dans la purification de l'eau, leur capacité d'absorption lors d'inondations et comme habitat naturel pour plusieurs espèces menacées. À Beaconsfield, nous avons la chance de bénéficier sur notre territoire de milieux humides parmi les plus importants sur l'île de Montréal. Il est de notre devoir d'en assurer la pérennité. C'est une question autant de développement durable que de legs pour les générations actuelles et futures », a expliqué le maire Georges Bourelle, en présentant la résolution au Conseil municipal.

Le Conseil rappelle qu'il y a près de dix ans que le gouvernement, à travers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), s'était engagé à adopter une loi pour protéger les milieux humides.

Depuis, les règles adoptées par Québec permettent notamment la destruction de milieux humides si elle est compensée par une remise en argent.

« Avec les changements climatiques, d'aucuns conviennent qu'il faut agir pour protéger notre planète. Le moindre geste compte. À Beaconsfield, nous croyons que chaque action posée, chaque effort consenti, chaque prise de conscience en faveur de la protection des milieux humides en font partie, et ce sur l'ensemble du territoire québécois », a précisé M. Bourelle.

Une loi provinciale pour protéger les milieux humides garantirait un apport en eau de qualité dans le lac des Deux-Montagnes, notamment parce qu'il est alimenté par la rivière à l'Orme qui trouve son origine en partie dans le bois Angell. L'eau de la rivière y est entre autres épurée par les milieux humides du bois Angell.

Une telle législation aura aussi un impact sur les démarches de protection du bois Angell. Cette forêt est l'une des plus grandes forêts privées de l'île de Montréal et comporte un important milieu humide d'une superficie de 17,6 hectares.

L'administration du maire Bourelle s'est formellement engagée à agir pour protéger l'intégralité du bois Angell. La Ville de Montréal en a aussi fait une priorité au cours des dernières semaines.